

RCS : ST DENIS DE LA REUNION

Code greffe : 9741

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00647

Numéro SIREN : 520 658 691

Nom ou dénomination : GROUPE OPALE ALSEI

Ce dépôt a été enregistré le 19/11/2021 sous le numéro de dépôt A2021/008185

GROUPE OPALE ALSEI

Société par actions simplifiée au capital de 356.500 euros
Siège social : ZAC 2000 - 40, rue Louis Breguet – 97420 Le Port
520 658 691 RCS Saint-Denis de La Réunion

(la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS SOUMISES
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un,
Le trente septembre,
À 17 heures,

[...]

PREMIÈRE RESOLUTION

(Renonciation des associés à se prévaloir du respect du délai de quinze (15) jours de convocation de l'assemblée)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de majorité prévues pour les décisions collectives extraordinaires, et connaissance prise du rapport établi par le président,

déclare expressément renoncer aux stipulations de l'article 15.1 des statuts de la Société relatives aux délais de convocation,

constate, en conséquence, qu'aucune action en nullité de la présente assemblée générale extraordinaire ne sera recevable.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

[...]

TROISIEME RESOLUTION

(Constatation de la démission de Monsieur Stéphane Billon de son mandat de membre du conseil de surveillance de la Société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de majorité prévues pour les décisions collectives extraordinaires, et connaissance prise du rapport établi par le président et de la démission de Monsieur Stéphane Billon de son mandat de membre du conseil de surveillance de la Société avec effet à l'issue des présentes résolutions,

prend acte de cette démission et décide (i) de le dispenser du respect du préavis statutaire de six (6) mois prévu à l'article 14.2 des statuts de la Société, qui ne sera pas rémunéré, et (ii) de lui donner quitus pour l'exercice de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

(Nomination de Monsieur Thibault Lauprêtre en qualité de nouveau membre du conseil de surveillance de la Société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de majorité prévues pour les décisions collectives extraordinaires, et connaissance prise du rapport établi par le président,

décide de nommer Monsieur Thibault Lauprêtre, né le 29 septembre 1975 à Paris (75), de nationalité française et domicilié professionnellement au 38, avenue Hoche à Paris (75008), en qualité de nouveau membre du conseil de surveillance de la Société,

constate que Monsieur Thibault Lauprêtre a déclaré par avance accepter ses fonctions de membre du conseil de surveillance de la Société et a déclaré n'être frappé par aucune mesure ni disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

CINQUIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

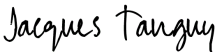
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qui s'avèreront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent extrait du procès-verbal qui a été signé électroniquement par le président de la Société, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, via DocuSign.

Fait le 30 septembre 2021,
en un (1) exemplaire électronique,

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

DocuSigned by:

B408CCD6476A4B3...

SHIFT

Représentée par son gérant
Monsieur **Jacques Tanguy**